



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

| | | | |
|----------------------|----|--------------------------|----|
| En exercice : | 55 | | |
| Présents : | 31 | Suffrages exprimés : | 45 |
| Absents : | 24 | - dont POUR : | 45 |
| Absents AVEC pouvoir | 14 | - dont CONTRE : | 0 |
| Absents SANS pouvoir | 10 | Nombre d'abstention(s) : | 0 |

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme CRESP Delphine
M. DECHER Martine
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
Mme LION-PESQUIES Christine
M. MASSIP Frédéric
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
Mme PONTET Annie
M. RIVET Jean-Philippe
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
M. DERRIVE Eric
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. LIBERATO Fabrice
Mme PAIGNON Laurence

ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

Absents excusés :

Mme DAUPHIN Mathilde
Mme MILESI Véronique
Mme ROUX Isabelle
M. SEBBAH Didier

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2024-177

RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du schéma de mutualisation Conseil en Droit des Sols

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2015-63 en date du 28 mai 2015 portant création d’un pôle d’instruction des autorisations d’urbanisme sous la forme d’un service mutualisé ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 décembre 2024 portant renouvellement de la mise à disposition d’agents communaux du service urbanisme auprès de Luberon Monts de Vaucluse ;
- Vu l’avis du bureau en date du 27 novembre 2024 ;
- Vu l’avis des CST en date du 20 juin 2024 et du 28 novembre 2024.

Suite à l’avis du Comité Social Territorial (CST) du 20 juin dernier relatif à la réorganisation du service commun « Instruction du droit des sols » et dans le cadre de l’évaluation du service mené entre septembre et novembre 2024, un nouveau schéma de mutualisation du service est proposé, comme suit :

| Intitulé poste | Jusqu’au 31/12/2024 | | A compter du 01 ^{er} janvier 2025 |
|---|---------------------|-------------|--|
| | Quotité ville | Quotité LMV | LMV |
| Responsable Urbanisme | 90 % | 10 % | - |
| Responsable Conseil en droit des sols | 10 % | 90 % | 100 % |
| Instructeur ADS – mise à disposition entrante | 10 % | 90 % | 100 % |
| Instructeur ADS - mise à disposition entrante | 20 % | 80 % | - |
| Instructeur ADS - mise à disposition entrante | 50 % | 50 % | 100 % |
| Instructeur ADS - mise à disposition entrante | 40 % | 60 % | 100 % |
| Instructeur ADS mise à disposition sortante | 10 % | 90 % | 100 % |
| Instructeurs LMV (3 agents concernés) | - | 100 % | 100 % |
| Agent d’accueil administratif - mise à disposition entrante | 80 % | 20 % | 100 % |

Ces ajustements font suite à l’évaluation qualitative et quantitative du service commun créé en 2015, menée ces derniers mois.

A compter du 1^{er} janvier 2025, une équipe de 9 agents composera le service.

En parallèle de cette actualisation, un forfait de 25 k€ sera refacturé à la Ville de Cavaillon pour le premier niveau d’accueil normalement dévolu aux communes.

Pour rappel :

La Ville Centre est impactée par le volet planification et stratégie du fait du déploiement de projets structurants autour des quartiers Est.

Ainsi, sont désormais dissociés :

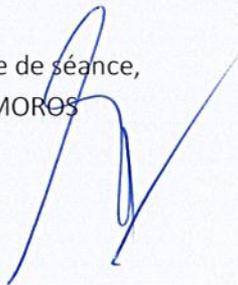
- Le service mutualisé instruction et conseil en droit des sols, qui s’occupera de l’instruction des AU et du conseil juridique aux communes ;

- Le service urbanisme de la Ville de Cavaillon qui gèrera le volet gestion foncière, le volet planification et stratégie, le suivi du contentieux sur la Ville Centre.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le schéma de mutualisation ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- APPROUVE les conventions de mutualisation correspondantes ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à les signer ou tout document se rapportant à cette décision.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 12 décembre 2024

Le Président,
Gérard DAUDET

